

### THÈMES

- Retour sur les différents ateliers : mission/gestion des parcours/collectifs pédagogiques/1ères pistes de revalorisation

### L'ESSENTIEL

Cette réunion a abordé de nouveau des points particuliers déjà discutés en multilatérales.

- Pas de propositions du ministère
- Pas de certitude d'avoir avant fin avril, comme demandé par le SNALC, un plan de programmation clair des futures revalorisations.
- Beaucoup de temps passé à parler du fonctionnement des écoles, collèges et lycées plus que de la revalorisation elle-même.
- Le ministère est obnubilé par la question des remplacements de courte durée.
- Cette réunion a permis de mettre le doigt sur des sujets qui devraient figurer dans les futures propositions du ministère. Reste à voir comment ces sujets s'inscriront dans les propositions de revalorisation.

### EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Parmi les missions qui émergent, est souvent citée la mission liée à l'école inclusive. Comment mieux prendre en compte cette mission ?
- Sur le remplacement des professeurs absents, les 1ères pistes de revalorisation proposées visent en particulier à développer la formation hors temps scolaire. Qu'en pensez-vous et quels sont les autres leviers pour traiter ce sujet qui est un irritant important pour les familles ?
- Les 1ères pistes de revalorisation proposées visent en particulier à revaloriser le taux de pro-pro pour les personnels accédant à la hors-classe et à modifier la répartition des viviers d'accès à la classe exceptionnelle. Comment mieux prendre en compte l'investissement du professeur pour l'accès à la hors classe ? Pour l'accès à la classe exceptionnelle ?
- Quelles peuvent être les modalités d'une rémunération au mérite (collectif et/ou individuel) ?
- Quels sont les enseignants prioritaires dans l'attribution d'une prime d'attractivité du métier ? Quels devraient être les échelons concernés ?
- Êtes-vous favorables à la priorité donnée aux professeurs des écoles ?

### LE SNALC A INSISTÉ SUR...

- La nécessité d'une revalorisation importante de la part fixe de nos traitements, et ce sans contreparties.
- La nécessité dans le premier degré de repenser l'organisation des 108h, en fonction des besoins des écoles ou des professeurs. Le SNALC a dénoncé le côté infantilisant du comptage des heures effectuées ainsi que l'abus des inspecteurs qui considèrent que les 108h sont extensibles à souhait. Chaque heure en plus des 108h doit être payée.
- Le besoin pour les professeurs des écoles de rediscuter de la nécessité et de l'utilité de APC. Le SNALC envisage que les APC puissent être comptabilisées en heures supplémentaires (sur la base du volontariat).
- La difficulté croissante liée à l'école inclusive. Le SNALC a souligné le manque croissant de moyens humains et de structures adaptées qui s'explique en partie par des orientations budgétaires. Le SNALC a rappelé qu'il ne peut pas être d'accord avec l'idée de faire « des économies sur le dos des élèves en situations de handicap ».

- La nécessité de prendre en compte le travail connexe dans le cadre de l'inclusion (préparations, réunions, etc.). Ce travail connexe a été pris en compte pour les AESH.
- L'absence de formations continues dignes de ce nom dans le premier degré et le manque de stages de plusieurs jours comme cela se faisait il y a quelques années. Le SNALC a également dénoncé le manque de choix et d'attractivité dans les animations pédagogiques souvent imposées. Il a également souligné la lourdeur voire l'inefficacité de la majorité de ces animations.
- L'inutilité dans le second degré de vouloir absolument remplacer les professeurs pour une durée très courte au regard de la plus-value pédagogique. La majorité des professeurs ne sont pas demandeurs de ce type de remplacement.
- Son opposition à la prise en compte d'heures payées pendant les vacances dans la revalorisation. Si on annonce une revalorisation de 500 millions d'euros, les 500 millions doivent partir en intégralité dans « de la revalorisation ».
- Le fait que les absences des professeurs n'ont rien à faire dans les discussions sur la revalorisation.
- La prise en compte des 1000 points qui étaient octroyés auparavant avec la liste d'aptitude pour les professeurs qui arrivent désormais dans le second degré via le détachement.
- Le besoin de repenser la fin de carrière en mettant en place des compagnonnages de stagiaires ou d'aide à la direction.
- L'intérêt d'accorder des heures de décharge aux professeurs référents de stagiaires pour assurer un minimum d'accompagnement et de formation.
- Son opposition à la revalorisation exclusive des débuts de carrières.
- Le souhait d'élargir les viviers de la classe exceptionnelle et la nécessité de pouvoir revenir sur l'avis « final », souvent non objectif, si les collègues le souhaitent, éventuellement par le biais d'une visite de l'inspecteur.
- Le contenu discutable de ce que le ministère met dans le mot « mérite ». Pour le SNALC, le « mérite collectif » notamment n'a pas de sens. Le SNALC s'est étonné que les agrégés soient encore une fois moins bien traités, alors qu'ils passent un concours difficile et qu'ils sont, de ce fait, méritants.
- L'opportunité du développement des IMP dans le premier degré dans le cadre de la revalorisation.
- Son opposition à l'idée d'autonomie et de statut d'établissement dans le premier degré.
- La nécessité absolue une connaissance des perspectives de la loi de programmation avant la réforme des retraites.
- Son souhait d'une revalorisation soit en pourcentage du traitement fixe, soit de manière égalitaire pour tous les professeurs. Une réflexion sur les heures supplémentaires, les IMP et la part variable des professeurs des écoles pourrait avoir lieu dans un second temps mais dans un premier temps, tous les professeurs doivent être revalorisés sur l'ensemble de la carrière.

## L'AVIS DU SNALC

**Cette énième réunion a permis d'aborder enfin des éléments plus précis autour de la revalorisation. Le SNALC rappelle que la revalorisation prévue pour les prochaines années, c'est de l'argent qui doit servir exclusivement à augmenter équitablement le pouvoir d'achat de tous les professeurs CPE et PsyEN, qu'ils soient débutants ou non, reconnus méritants ou non, PE, et quel que soit leur corps. Sinon, il ne s'agit pas d'une revalorisation DU MÉTIER.**

**À noter que le SNALC, qui était reçu vers la fin de la séquence de bilatérales, est le seul à avoir parlé des agrégés, de l'aveu même du ministère.**

---

[Rappel du communiqué du 20 février 2020](#) (Rubrique Actualités sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)) :

*Le SNALC maintient pour le moment sa position sur sa participation à l'« atelier retraites ». Il laisse comme il l'a toujours fait jusqu'à présent ses **sections académiques libres** de s'associer localement aux intersyndicales, tant que les actions demeurent dans un cadre légal.*

*Il continue de protéger l'ensemble des actions légales sur les rémunérations, les retraites, les E3C par un **préavis de grève qui court jusqu'au 18 avril**.*

*Compte tenu des conditions dans lesquelles les négociations se sont déroulées jusqu'à présent, la commission administrative du SNALC a également voté **un appel à des actions au moment des examens**, dans le cas où les revendications du SNALC ne seraient pas satisfaites **avant la fin du mois d'avril**.*

---